

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-913

présenté par

M. Lachaud, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	1 100 000	0
Équipement des forces	0	1 100 000
TOTAUX	1 100 000	1 100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à réaffecter 1,1 million d'euros au contrôle général des armées dont le budget est en baisse, comme l'indique la sous-action 67-02 du programme 212. Cette enveloppe

budgetaire doit permettre d'embaucher le personnel nécessaire à la montée en puissance de la cellule *Thémis*, qui a fait l'objet d'une recommandation des deux auteurs du rapport sur la lutte contre les discriminations dans les armées, Christophe Lejeune et Bastien Lachaud. La cellule *Themis* souffre encore d'un déficit de notoriété. Elle est pourtant un outil décisif dans la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles au sein des armées. Outre leur caractère ignominieux, ces délits représentent une menace pour la cohésion des forces et donc pour le succès de nos armées. La lutte contre ces fléaux fait l'unanimité parmi les parlementaires. Elle ne doit souffrir aucun délai. Le rapport ayant été approuvé par les commissaires de la défense, cet amendement ne devrait pas avoir de difficulté à être adopté dans la mesure où il porte sur une somme dérisoire au regard du programme sur lequel il est gagé, l'action 146-06.